



DECISION DU MAIRE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Finances locales: décision 05-2025

OBJET : Demande de subvention DETR/DSIL 2025 — Aménagement paysager 13 route de la Motte

- Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2122-22 pour les communes,
- Vu la délégation rendue exécutoire du Conseil Municipal, accordée au Maire du Muy par délibération n° 2020-17 du 22/06/2020,

Le Maire

DECIDE

De solliciter l'attribution d'une aide financière la plus élevée possible au titre de la DETR/DSIL 2025, pour l'aménagement paysager 13 route de la Motte.

La commune s'engage, toutefois, à prendre à sa charge, le cas échéant, la différence entre le taux maximum sollicité et le taux réellement attribué.

Le plan de financement prévisionnel s'établit comme suit :

Coût des travaux HT	74 717.00 €
Subvention DETR/DSIL 2025 (80%)	59 774.00 €
Autofinancement communal	14 943.00 €

Le Muy, le 28 mars 2025



Liliane Boyer
Liliane BOYER

Mis en ligne sur le site ville-lemuy.fr
Le 28/03/2025